

L'Alsace Esport Arena, organise un tournoi sur le jeu Mario Kart 8 Deluxe sur la console Nintendo Switch, dont le règlement est visible ci-après.

Article 1. Généralités

La société Alsace Esport Arena dont le siège social est situé 9 rue la fayette, 67100 Strasbourg organise un tournoi sur le jeu Mario Kart 8 Deluxe sur console Nintendo Switch, qui aura lieu le samedi 25 mai 2024 à l'Alsace Esport Arena.

Article 2. Présentation du tournoi Mario Kart

La compétition se déroule en 2 parties :

1/ Phase de qualif et phase finale mode FFA (chacun pour soi) de 9H30 (Check-in) à environ 16h.

Les courses se joueront sur le jeu Mario Kart 8 Deluxe édité par Nintendo. Les circuits issus de Mario Kart 8 Deluxe – Pass circuits additionnels seront autorisés tout au long de la compétition.

Le nombre de participants est limité à 24 joueurs.

Article 3. Les participants

La compétition est ouverte à toute personne âgée d'au moins 12 ans.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, devra présenter une **autorisation parentale** de son ou ses représentants légaux pour participer au présent tournoi, disponible sur le lien de réservation.

Le participant et son ou ses représentants légaux doivent justifier de leur identité par la présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Article 4. Modalités de participation

15€/personne de frais d'inscription ou 10€ si vous ramenez votre switch avec MK8.

L'Alsace Esport Arena se réserve le droit de refuser l'accès à la compétition à toute personne ayant une mauvaise conduite en amont du tournoi, notamment sur le serveur Discord ou via les réseaux sociaux.

Les participants doivent se rendre sur les lieux du tournoi à leurs frais.

Article 5. Planning et horaires des différentes phases

Check in (arrivée des joueurs et installation) : 9h30.

11h – Première phase de 45 min

12h - Pause déjeuner + freeplay

13h30 – Deuxième phase de 45 min
15h – Grande Finale

L'Alsace Esport Arena se réserve le droit de modifier ces horaires sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 6 : Déroulement de la compétition

En amont de la compétition, un tirage au sort des participants sera établi par les organisateurs.

Deux groupes de 12 joueurs s'affronteront sur 12 courses. Les 6 meilleurs de chaque groupe seront qualifiés pour la grande finale.

Les 12 joueurs qualifiés s'affronteront en grande finale sur 12 courses.

6.1 Cas exceptionnel

En cas de problèmes techniques ou de soucis réseau mettant l'Alsace Arena dans l'incapacité d'organiser la compétition selon le règlement ci-rédigé, l'Alsace Arena se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce règlement afin de permettre la tenue de la compétition. Le nombre de joueurs, les descriptifs de tours ou tout autre point du règlement pourront donc être modifiés voire annulés et ce, sans que L'Alsace Arena ne puisse être tenue responsable de ce désagrément.

6.2 Annulation forcée

En cas d'annulation forcée ; l'Alsace Arena remboursera tous les participants de leur frais d'inscription (hors frais de déplacement ou autre frais engagés par les participants).

Article 7 : Les réglages du jeu

Pour les phases de groupe et la finale, les réglages du jeu adoptés seront les suivants :

- **Mode : Grand Prix 150cc**
- **Équipes : Chacun pour soi**
- **Objets : Mode normal – Tous les objets**
- **IA : Sans IA**
- **Véhicules : Tous les véhicules – Choix du personnage libre – Choix du kart, des roues, du deltaplane et des options d'aide à la conduite libres.**
- **Conduite assistée : Autorisée**
- **Nombre de courses : 12**
- **Circuits : Au choix parmi les 96 circuits disponibles sur le jeu (48 + DLC compris)**

Article 8. Cashprizes

200€ (si tournoi complet)

-  **100€**
-  **35€**
-  **15€**

NB : L'Alsace Arena maintiendra l'évènement uniquement sur la base de 16 inscrits minimum. Le cashprize minimale sera de 100€ le cas échéant pour le TOP1 uniquement.

Remboursement des participants dans le cas où le palier des 16 inscrits ne serait pas atteint.

Article 8.1. Versement du cashprize

Les personnes mineures du top 3 de 12 à 15 ans se verront verser leur gain sur le site de la caisse des dépôts et consignation (<https://www.caissedesdepots.fr/>).

Les joueurs mineurs de 16 et 17 ans recevront leur gain via le compte bancaire de leur tuteur légal.

Les versements de 16 ans et plus se feront par virement bancaire dans un délai de 30 jours sur présentation d'un IBAN.

Toute personne pouvant prétendre à un gain financier devra remplir un reçu papier fourni par nos soins en fin de compétition.

Article 9 : Le matériel

Les consoles Nintendo Switch, les jeux Mario Kart 8 Deluxe, ainsi que les écrans seront mis à disposition des participants. Nous comptons sur une partie des joueurs pour ramener une partie des consoles mais nous seront en mesure de fournir les switch manquantes si nécessaire afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

Notez que les manettes ne sont pas fournies sur place, chaque participant doit apporter sa propre manette le jour du tournoi.

Mario Kart 8 Deluxe est jouable de plusieurs manières : Paire de Joy-Con, 1 Joy-Con, Volant ou manette Nintendo Switch Pro, ou manette de gamecube (si vous ramenez l'adaptateur avec). Chaque joueur est libre de participer au tournoi avec la manette qu'il souhaite.

Article 10 : Discipline et arbitrage

10.1 Toute participation vaut acceptation en totalité de tous les points du présent règlement. Chaque participant doit être fair-play et respectueux de son adversaire, ainsi que de l'Alsace Arena.

10.2. En cas de non-respect du présent règlement, de la non-observation des consignes, de manque de fair-play, de violence physique ou verbale ou de casse de matériel (y compris le sien), l'Alsace Arena se réserve le droit d'exclure le joueur de la participation.

10.3. En particulier les arrangements manifestes contraires à l'esprit de la compétition seront sujets à exclusion de la compétition.

10.4. Aucune substitution de joueur ne sera tolérée durant la compétition. Le joueur joue sous sa propre identité.

10.5. Attention, les participants devront être présents dès le début du tournoi. De manière générale, tout joueur ne se présentant pas à l'heure annoncé de son match sera éliminé de la compétition, **sauf en cas de retard prévu au plus tard la veille du tournoi** (notamment avec les horaires des trains).

10.7. En cas d'interruption involontaire d'une partie (coupure de connexion, coupure d'électricité, ...), la partie sera interrompue.

10.8. En cas de litiges pendant les tournois, c'est le superviseur du tournoi, son adjoint ou son second adjoint qui tranchera.

Tout joueur qui manifestera un comportement violent ou jugé comme tel par l'Alsace Arena sera exclu de toute compétition à l'avenir.

10.9. L'Alsace Esport Arena pourra annuler tout ou partie de la compétition ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation ou de la détermination des gagnants.

10.10. L'Association Organisatrice se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 12 : Droit à l'image

Les participants au tournoi autorisent l'Alsace Esport Arena, du seul fait de leur participation, à :

- Enregistrer leur image lors de leur participation à la compétition
- Synchroniser l'enregistrement de leur image avec tous sons du choix de l'Alsace Esport Arena.

- Exploiter l'enregistrement de leur image, synchronisé ou non, par tous modes ou procédés audiovisuels, notamment par télédiffusion (voie hertzienne, câble, satellite, ADSL,), par diffusion sur tous réseaux (en ce compris sur le site internet www.alsacearena.com, sur les différents espaces de l'Alsace Esport Arena sur les réseaux sociaux), dans les publications éditées par l'Alsace Esport Arena, ainsi qu'à l'occasion de toutes actions de communication afférentes à cet événement. Cette autorisation est consentie pour le territoire du monde entier et pour une durée de 10 ans suivant la fin de la compétition.

Les finalistes reconnaissent qu'aucune rémunération ne leur sera versée en contrepartie de la présente autorisation. Les gagnants autorisent la reproduction et la diffusion de leur nom, prénom, qualité de gagnant, à des fins publicitaires.

Lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, son ou ses représentants légaux exerçant l'autorité parentale donnent l'autorisation à l'Alsace Esport Arena pour l'utilisation de son image dans les conditions qui précèdent.

Article 13 : Limites de responsabilité

L'Alsace Esport Arena ne pourra pas être tenue responsable des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de la compétition, des défaillances de

matériel/console du participant ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques, aux logiciels ou aux virus circulant sur le réseau Internet.

L'Alsace Esport Arena se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette compétition en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications. Cependant tous les participants seraient remboursés de leur frais de participation (hors logement, transport et autre frais engagés par les participants) en cas d'annulation volontaire de notre part.

Article 14 : Application et Interprétation du règlement

Le règlement s'applique à toute personne qui participe à la compétition. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par L'Alsace Esport Arena

* * *